

## Conseil municipal

Séance du 18 mars 2022

### Procès-verbal

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Tréméven, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au siège de la mairie, sous la présidence de Monsieur LIENNEL Yves, Maire.

Présents: Mmes. CAULET Brigitte, LAMBERT Isabelle, VERMEY Liliane « Vicky »  
MM. ELIE Michel, LIENNEL Yves, RANNOU Jérôme, RODRIGUEZ Cédric, M LE TROADEC Stéphane, M Olivier DALLIER, M GUILLOUX Gérald (arrivé à 18h55)

Absents :

Absents excusés : Mme GÉNISSEL Véronique

Pouvoirs: Mme Véronique GÉNISSEL à M Yves LIENNEL

Secrétaire de séance : M Olivier DALLIER

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30**

### Ordre du jour :

1. Approbation CDG Budget Principal 2021
2. Approbation Compte Administratif 2021
3. Vote des taux
4. Affectation du résultat 2021
5. Budget Principal Prévisionnel 2022

Questions diverses

- Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 04 mars 2022

Les conseillers n'ayant pas de remarque à formuler, le compte-rendu de cette réunion est validé à l'unanimité des membres présents à ce conseil municipal

### **1. Approbation CDG Budget Principal 2021**

Monsieur le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal l'état des dépenses réalisées et des recettes encaissées pendant l'année 2021 et enregistrées par la Perception.

<b>EN FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Le total des Recettes est de</b>	256 846.77 €
<b>Le total des Dépenses est de</b>	163 046.25 €
<b>Le résultat de Fonctionnement pour l'année 2021 est donc de</b>	93 800.52 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	35 352.30 €
<b>LE RÉSULTAT GLOBAL EN FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2021 EST DE</b>	<b>129 152.82 €</b>
<b>EN INVESTISSEMENT</b>	
<b>Le total des Recettes est de</b>	178 199.50 €
<b>Le Total des dépenses est de</b>	347 813.40 €
<b>Le résultat d'Investissement pour l'année 2021 est donc de</b>	- 169 613.90 €
<b>Excédent d'Investissement reporté</b>	120 491.29 €
<b>LE DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2021 EST DE</b>	<b>49 122.61 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion de Monsieur le receveur municipal.

**AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 2. Approbation Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021

<b>EN FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Le total des Recettes est de</b>	256 846.77 €
<b>Le total des Dépenses est de</b>	163 046.25 €
<b>Le résultat de Fonctionnement pour l'année 2021 est donc de</b>	93 800.52 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	35 352.30 €
<b>LE RÉSULTAT GLOBAL EN FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2021 EST DE</b>	<b>129 152.82 €</b>
<b>EN INVESTISSEMENT</b>	
<b>Le total des Recettes est de</b>	178 199.50 €
<b>Le Total des dépenses est de</b>	347 813.40 €
<b>Le résultat d'Investissement pour l'année 2021 est donc de</b>	- 169 613.90 €
<b>Excédent d'Investissement reporté</b>	120 491.29 €
<b>LE DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2021 EST DE</b>	<b>49 122.61 €</b>

M le Maire sort, le conseil municipal élit son Président, et désigne à l'unanimité Mme Brigitte CAULET

Mme Caulet procède au vote du Compte Administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte administratif de Monsieur le Maire

**AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 3. Vote des taux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'il convient de déterminer les taux d'imposition pour l'année 2022. Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de 2021 :

	<b>Taux 2021</b>	<b>bases</b>	
<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>	<b>42.72 %</b>	<b>232431</b>	
<b>Taxe sur le Foncier non Bâti</b>	<b>62.56 %</b>	<b>22388</b>	

Pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte pour la commune, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) nous est transférée. Ainsi, le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2021) voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

Le taux communal de 23.19 % est donc additionné du taux départemental 2021 de 19.53% portant le taux de référence de la taxe foncière sur le bâti à 42.72 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

**APPROUVE** les taux d'imposition pour l'année 2022

**AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### 4. Affectation du résultat 2021

→ voir tableau

#### AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BP 2022

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
A - Dépenses de fonctionnement : mandats émis	163 046.25
B - Recettes de fonctionnement : titres émis	256 846.77
C - Résultat brut de la section de fonctionnement	93 800.52

D - Résultats N - 1 reporté (002)	35 352.30
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>129 152.82</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
A - Dépenses d'investissement	347 813.40
B - Recettes d'investissement	178 199.50
RBI -Résultat brut de la section d'investissement	-169 613.90
C - Résultats N - 1 reportés (001)	120 491.29
<b>D - Recette d'investissement R001</b>	<b>-49 122.61</b>
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
A - Dépenses engagées non mandatées	20 617.97
B - Recettes restant à réaliser	125 949.71
<b>E - Excédent de financement</b>	<b>105 331.74</b>
<b>Besoin de financement F = D + E</b>	
	<b>56 209.13</b>
<b>REPRISE RNF = G + H</b>	
	<b>129 152.82</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	<b>90 000.00</b>
<b>2) H = Report en fonctionnement R002</b>	<b>39 152.82</b>

Monsieur Le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat 2021 au Budget Prévisionnel 2022

En Fonctionnement le résultat est de 129 152.82 €  
 Monsieur le Maire propose de reporter le résultat de fonctionnement ;

À la section Recettes d'Investissement 1068, pour la somme de 90 000€  
 Un excédent de financement pour la somme de 39 152.82 €  
 À la section Recettes de Fonctionnement

En Investissement le résultat est de

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à	20 617.97 €
Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à	125 949.71 €
Monsieur le Maire propose de reporter le résultat d'Investissement ; À la section d'Investissement Dépenses, Déficit reporté pour la somme de	49 122.61€

## 5. Budget Principal Prévisionnel 2022

Les principales dépenses d'investissement prévues sont :

Entreprise	Travaux	montant HT	montant TTC
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
CDG 22	archivage 2/2		1 935.00 €
LE FORESTIER - Goudelin	curage	2 335.00 €	2 802.00 €
SARL QUERE - Plélo	épareuse	2 866.50 €	3 439.80 €
CHALLENGER	panneaux signalisation	335.00 €	402.00 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
	PREAU / SALLE ASSOCIATIVE		
Alain VARIN - Tréméven	4 portes coulissantes en douglas	5 130.00 €	6 156.00 €
CHALLENGER	3 tables + 3 poubelles	1 300.00 €	1 560.00 €
	PROJETS DIVERS		
LEFF ARMOR PF - Lanvollon	columbarium	3 750.00 €	4 500.00 €
MARBERIE LE GALL - Paimpol	jardin du souvenir	5 416.67 €	6 500.00 €
TY COPEAUX - Tréméven	boite à livres	950.00 €	1 140.00 €
ARDILH - Pludual	fontaine et lavoir	2 545.00 €	3 054.00 €
ART Gravure	blason	670.00 €	670.00 €
	Déco Noël		1 800.00 €
	VOIRIE		
ADAC	étude carrefour fossiou st jacques	720.00 €	864.00 €

MDO	résine	3 214.71 €	3 857.65 €
C MORICE - Tressignaux	parking handicapé St-Jacques	1 525.00 €	1 830.00 €
RAULT TP - Plélo	Kervégan + Kermarquer	24 948.00 €	29 937.60 €
RAULT TP - Plélo	carrefours le fossiou + St-Jacques	24 699.50 €	29 639.40 €
CHALLENGER	miroirs 2 unités	446.00 €	535.20 €
CHALLENGER	Ralentisseur 2 unités	536.00 €	643.20 €
	LOGEMENT		
TY COPEAUX - Tréméven	5 fenêtres PVC + VR manuel	3 922.57 €	4 314.83 €
CALIPRO - Lanvollon	portes coulissantes	389.62 €	467.54 €
	MATERIEL		
RM MOTOCULTURE - Lanvollon	débroussailleuse	650.96 €	841.69 €
RM MOTOCULTURE - Lanvollon	taille haie	461.25 €	553.50 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
	<b>284 644.99€</b>	<b>284 644.99€</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
	<b>327 653.10€</b>	<b>286 775.71€</b>

Le BP 2022 est donc voté en excédent pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

**APPROUVE** le BP 2022,

**APPROUVE** les devis présentés

**Questions diverses**

Le planning de tenue des bureaux de vote est en cours d'élaboration, il est géré par M Jérôme RANNOU.

**La séance est levée à 20 heures.**



**Conseil municipal**  
**Séance du 18 mars 2022**

**FEUILLET DE CLÔTURE DE SÉANCE**

**Délibérations**

Numéro <sup>1</sup>	Libellé	Page
<b>D 2022/12</b>	<b>Approbation CDG BP 2021</b>	2022/
<b>D 2022/13</b>	<b>Approbation compte administratif 2021</b>	2022/
<b>D 2022/14</b>	<b>Vote des taux</b>	2022/
<b>D 2022/15</b>	<b>Affectation du résultat 2021</b>	2022/
<b>D 2022/16</b>	<b>Budget Principal Prévisionnel 2022</b>	2022/

**Signature des membres présents à la séance**

Nom, prénom	Signature	Nom, prénom	Signature
ELIE Michel		LE TROADEC Stéphane	
LIENNEL Yves		RANNOU Jérôme	
CAULET Brigitte		GÉNISSEL Véronique	<i>ABSENT</i>
VERMEY Liliane « Vicky »		GUILLOUX Gérald	
DALLIER Olivier		RODRIGUEZ Cédric	
LAMBERT Isabelle			

---

<sup>1</sup> D = Délibération : DM = décision du maire sur délégation du conseil municipal